L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 13 AVRIL 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

Un jeune homme, bonne éducation, connaissant bien Paris, désire trouver une personne ou une famille se rendant à l'Exposition, pour leur faire visiter la capitale de fond en comble, y compris le dessous de la ville, égouts, catacombes, etc; honorabilité parfaite, prétentions modérées. Ecrire à M. G. H., poste restante Nouvelle-Orléans. 12 av—7 f

UN Français, instruit, connaissant les affaires et parlant et écrivant l'anglais, désirerait se placer sur une habitation ou dans une maison de commerce à la campagne, comme économe, surveillant, teneur de livres, etc. S'adresser à A. B., bureau de l'Abeille, 73 rue de Chartres. 7 avril—10f

DEMANDES.

ON demande—Deux modistes en chapeaux. S'adresser Mme C. Olberding, 71 Royale. 7avril—7 au 14 inclu

A VENDRE.

A VENDRE—Boulangerie et confiserie de première classe située dans le quartier américain. S'adresser "Napoléon Exchange", A. Hayem, 203 rue Ste-Marie. 9 avril—7f.

A VENDRE.—2 machines à vapeur, portatives. 2 threshers. 2 élévateurs et 1 pompe de huit pouces. A vendre par A. Rochereau & C. T. Dugazon, No 74 rue Baronne. 6 avril—7f

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed hulls) délivrée en gare de chemin de fer. E. COURRIBET, Magnolia coin Joséphine. 31 mars—2 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Oscar Drouet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,577—Division A—Attendu que Eugène Rabasse a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Oscar Drouet, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS. Greffier.
13avril—13,18,21

Succession de Charles Galiatin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 25,950 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Félonise Gallatin, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS. Greffier.
9avril—9 13 18

Succession de Andrew Schlachter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,039—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Catherine Schlacter, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 avril—9 13 18

Succession de Francis A. Woolfley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 26,651—Division D—Attendu que Relief Brown Flanders, veuve de Francis Augustus Woolfley, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis A. Woolfley, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9avril—9 13 18

Succession de Veuve S. G. Fabio.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,502—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George Stier, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS. Greffier.
4 avril—4 9 13

AVIS AUX CREANCIERS.

H. Damiens vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,182.— Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Hippolyte Damiens, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS. Greffier.
12 avril—12 17 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—J. F. Hollerbach vs. ses créanciers — No 26,516—Division D.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Jacob Franz Hollerbach, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Bernard Fitche, notaire, à son bureau No 37 rue Carondelet, en cette ville, mercredi le 24me jour d'avril 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues et que Saul Henderson Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 21 mars 1889.
[Signé :] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
22 mars—3f au 24 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—P. C. Malone vs ses créanciers.—No 26,642—Que la cession des propriétés du pétitionnaire Patrick C. Malone, soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le SAMEDI, 20me jour d'avril 1889, à 11 heures A. M., dans le but d'accepter la remise des biens de l'insolvable, voter sur sa demande de décharge de toute dette, d'élire un syndic, et dans le but de considérer toutes autres matières qui pourraient leur être présentées ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 4 avril 1889.
Signé, THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
5avril—3f en 10j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Geo. H. Balsley vs ses créanciers—No 20,260 Division B—Ordre de Cour—La pétition suivante étant considérée il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit insolvable G. H. Balsley soit tenue pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le 1er jour de mai 1889, à onze heures a. m., pour prendre en considération et décider pourquoi le compromis demandé dans la dite pétition ne serait pas accepté et le syndic de cette succession autorisé à exécuter tous documents et mandats nécessaires et pour considérer toute autre affaire qui pourrait être soumise à la dite réunion.
Il est de plus ordonné qu'un avis conformément à la loi sera donné de la dite réunion.
Nouvelle-Orléans, 28 mars 1889.
Signé: FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
29 mars—5f au 1er mai

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Heinrich W. Knieper vs. ses créanciers—No. 26,644—Div. E—Ordre de Cour—Que la cession faite par Heinrich W. Knieper soit acceptée par la Cour au bénéfice des créanciers du dit insolvable et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Fred Zengel, notaire, le 20ème jour d'avril 1889, à 11 heures a. m., dans le but d'élire un syndic, de délibérer sur l'application du dit insolvable pour une décharge et fixer le temps et les conditions de vente de la propriété de l'insolvable, et que toutes procédures contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 5 avril 1889.
[Signé]: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN. Député greffier.
6 avril—3f au 20 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—W. C. Shepard vs. ses créanciers—No 26,480—Division A.— Ordre de Cour — Que la pétition ici enliassée soit et est par le présent acceptée par la cour et qu'une réunion des créanciers de William C. Shepard soit convoquée et tenue pardevant William F. Brewer, notaire public, le 22me jour d'avril 1889, pour délibérer et voter sur la demande du pétitionnaire de lui accorder un répit; que A. B. Phillips, Esq., avocat, soit nommé curateur ad hoc pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit W. C. Shepard soient suspendues.
Nlle-Orléans, 18 mars 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
19 mars—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Robert B. Mitchell vs ses créanciers—No 26,621—Ordre de Cour—La cession des propriétés du pétitionnaire, Robert Mitchell, est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le MERCREDI, 16 avril 1889, à 11 heures a. m., dans le but d'accepter la cession des propriétés faite dans cette affaire par le petit ennaire, de considérer l'application de l'insolvable d'être déchargé de toute dette, et aussi dans le but d'élire un syndic et voter sur telles matières qui pourraient leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 2 avril 1889.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
3avril—3f en 16 avril

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION

DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

Commissaires.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 16 AVRIL 1889

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	......	100,000
1 Lot de	50,000,	......	50,000
1 Lot de	25,000,	......	25,000
2 Lots de	10,000,	......	20,000
5 Lots de	5,000,	......	25,000
25 Lots de	1,000,	......	25,000
100 Lots de	500,	......	50,000
200 Lots de	300,	......	60,000
500 Lots de	200,	......	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500,	soit	$50,000
100 Lots de	$300,	......	30,000
100 Lots de	$200,	......	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100,	soit	$99,900
999 Lots de	$100,	......	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un envoi plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en dessous de ce prix est contrefait ou sans valeur.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée connue comme le No 210 rue Royale.

F. J. Robert vs Mme Camille E. Girardey et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,546.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 11 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, St Philippe, Chartres et Dumaine, et désigné comme lot No Deux sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire, le 18me jour de juin 1855, et mesurant vingt-sept [27] pieds sept [7] pouces et deux [2] lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de quatre vingt-dix [90] pieds un [1] pouce et quatre (4) lignes, et une largeur dans le fond de vingt-sept [27] pieds sept [7] pouces sur une allée en commun pour l'usage des lots Nos Un, Deux et Trois sur le dit plan.
La propriété portant le No municipal 210 de la rue Royale.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Comptant pour un montant suffisant à payer au plaignant la réclamation de la somme de quinze cents dollars, avec 7 pour cent d'intérêt par an à partir du 17 mars 1888 jusqu'au jour de la vente cinq pour cent d'honoraires d'avocat, tous les frais dans cette affaire, de la vente et toutes les taxes dues sur la propriété vendue. 2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, en date du 17 mars 1888, pour quinze cents dollars, payable deux ans après date, avec intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, et assumera aussi toutes les obligations de l'acte de vente et hypothèque ci-dessus, pacte de non aliénando, et à payer 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, etc. 3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant, sur les lieux, et au cas où le prix de l'enchère sur la propriété serait, après déduction des dits honoraires, frais et taxes au comptant, moins que le montant de la réclamation du plaignant, avec intérêt comme il est dit plus haut et du billet qui sera assumé comme il est décrit ci-dessus, alors l'acquéreur payera la dite réclamation du plaignant au comptant, et assumera le billet ci-dessus décrit, pro rata, jusqu'à concurrence de la balance de son enchère.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 avril—6 13 20 27—4 11 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mlle Louisa A. Legett.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,752—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le faubourg Marigny de cette ville, sur le Canal Marigny ou rue des Champs-Elysées, entre Amour et Bons-Enfants, (et la rue en arrière étant la rue Marigny.) Le dit lot étant désigné comme numéro trois cent trente-et-un sur le plan général du dit faubourg, mesure cinquante pieds et six pouces de face à la rue des Champs-Elysées sur cent quarante cinq pieds et six pouces de profondeur, mesure française, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Ensemble avec quatre-vingt-dix actions maintenant réduites à soixante actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, comprises avec la propriété ci-dessus.
Saisis dans la susdite affaire.
Conditions—Une somme comptant suffisante pour payer la réclamation du demandeur, soit quatre cent quarante-cinq dollars, montant prêté sur le stock, dix pour cent d'intérêt sur cette somme à partir du 1er mai 1873, et une somme additionnelle de neuf cents piastres, montant des contributions sur lesdites actions; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt dollars de cette dernière somme, à partir du 1er décembre 1873, et huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres à partir du 1er décembre 1876; huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres, à partir du 1er décembre 1877; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1882; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1885, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1886, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1887; aussi, les frais de ladite affaire et de la vente et les taxes de ville et d'Etat sur ladite propriété; l'acquéreur, en outre, assumera la balance de la dette hypothéquée non encore due, mais dont le paiement peut être demandé d'après la Charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir : la somme de quatre mille cinq cents piastres ; l'acquéreur assumera les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane—d'après sa Charte et ses lois—et la balance, s'il y a, du prix d'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—avril 1 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Fisher & Sons vs Jean Camet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 26,288—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre situé dans le septième district de la Nlle-Orléans, désigné par le numéro 288, borné par les rues Short, Washington, Cypress et Neuvième, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, étant le même lot acquis par le dit Jean Camet de Victor Fortier, selon acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 27 novembre 1885.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 mars—18 25—1er 8 15 20 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété formant l'encoignure des rues Chemin du Bayou et St-Claude.

James Scallen vs Joseph Guigou.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 26,525—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au coin des rues Chemin du Bayou et St-Claude, dans l'îlet borné par ces deux rues et les rues Remparts et Quartier, dans le deuxième district de cette ville; ledit lot ayant environ trente pieds de face à la dite rue Chemin du Bayou sur environ cent sept pieds de profondeur et face à la rue St-Claude.
Acquise par le défendeur par achat de Jean Baptiste Guigou d'après un acte pardevant G. Duplantier, ex notaire, le 3 mars 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sherif civil de la paroisse d'Orléans.
3 avril—3 10 17 24—1 4 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thos. C. Meynier, tuteur, etc., vs. Arthur Hauch.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No. 24,902—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un lot de terre vacant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Promenade Carondelet Rocheblave et Tonti, mesurant vingt-huit [28] pieds un [1] pouce et sept [7] lignes de face sur la rue St Pierre, sur cent [100] pieds de profondeur, et vingt-huit [28] pieds quatre [4] pouces et cinq [5] lignes de largeur dans le fond.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2avril—2 9 16 23 30—mai4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jacob Hoeffner, Anthony Bürer "transferee" vs Edward Renz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,661—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre et améliorations situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No Un, borné par les rues Levée, Chippewa, Tolédano et l'avenue Louisiana, désigné par la lettre B, sur une esquisse faite par Wm Thiel, voyer et annexée à un acte de vente passé pardevant P. E. Davis, ex-notaire dans cette paroisse, daté le 16 avril 1866; le dit lot mesure trente-cinq [35] pieds, un [1] pouce et deux [2] lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur, sur la ligne vers le lot A, de quatre-vingts [80] pieds, dix [10] pouces et cinq [5] lignes, courant deux [2] pieds et deux [2] lignes vers la rue Toledano, en arrière du lot A, et courant parallèlement, avec la première ligne, cinquante-neuf [59] pieds, onze [11] pouces et six [6] lignes dans le fond, et une profondeur de cent vingt huit [128] pieds, six [6] pouces et six [6] lignes vers l'avenue Louisiana, et trente-six [36] pieds sur la ligne du fond.
Acquis de J. F. Leib, d'après un acte pardevant P. E. Davis, N. P., le 16 avril 1866.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10avril—10 17 24—mai 1 8 11

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

C. H. Stewart vs. la ville de la Nouvelle-Orléans—No 11,626.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur le MERCREDI, dix septième jour d'avril 1889, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un certain morceau de terre situé en arrière de la ville de la Nouvelle-Orléans, compris entre l'Avenue Milne, le Bayou St-Jean, les rues Brooks et le Lac Pontchartrain, et contenant cinq cent vingt-huit lots de terre.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
BUREAU DU MARSHAL DES ETATS-UNIS, Nouvelle-Orléans, 16me jour de mars 1889.
GEO. MOORMAN,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
16 mars—16 23 30—6 13 17 avril

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de comptes ouverts.—Droit d'occupation, et aussi une action.

Insolvabilité de J. H. Wilmuth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 25,881.—En vertu d'un ordre de vente, daté le 5 avril 1889, et d'un ordre de vente additionnel, daté le 10 avril 1889, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 22 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de comptes ouverts, etc., ainsi que l'indique la liste enliassée en mon bureau.
2° Une action du Mechanics' Dealers' and Lumbermen's Exchange.
3° Le droit d'occupation du local No — rue Bassin, entre Julie et Girod, dans l'îlet borné par les dites rues et la rue Franklin, du jour de vente jusqu'au 17 janvier 1893, suivant le bail de Jos. Schreur à Jos. H. Wilmuth, en date du 18 janvier 1888.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10avril—10 11 13 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. J. Robert vs Joseph Guigou.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,270—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant en quoi que ce soit, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Remparts, Quartier et Chemin du Bayou, le dit lot mesurant environ vingt-trois pieds de face à la rue St Claude sur soixante pieds de profondeur en lignes de côté parallèles et égales, lequel dit lot formait partie jusqu'ici du lot de terre situé au coin de la rue Chemin du Bayou et St-Claude, et appartenant actuellement au dit Joseph Guigou qui l'a acheté de Jean Baptiste Guigou d'après un acte passé pardevant G Duplantier, notaire public, le trois mars dernier (1887) enregistré au bureau des aliénations dans le livre 126, folio 568.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 mars—15,22,29—avril 5,12,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Gustave Devron vs. Hermann Oalman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,107—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Quatre lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les Nos 9, 10, 11 et 12, dans l'îlet borné par les rues Congrès, Indépendance, Girod et St-Jean-Baptiste, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, daté au mois d'août 1834 et déposé dans le bureau de J. Cuvillier, ex-notaire. Les dits lots de terre sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun trente et un pieds (31) de face à la rue Congrès sur quatre-vingt-dix-huit (98) pieds neuf pouces (9) et quatre lignes (4) de profondeur ; acquis par Hermann Oalman par acte passé pardevant A. Ducatel, le 15 juillet 1879.
2° Quatre lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 7, 8, 9 et 10, dans l'îlet No 4, borné par les rues Royale, Dauphine, Lizardi et Egana, contigus les uns aux autres. Les lots Nos 7, 8 et 9 mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Dauphine sur cent vingt-sept (127) pieds dix (10) pouces et quatre (4) lignes de profondeur. Le lot No 7 formant l'encoignure des rues Dauphine et Lizardi; le lot No 10 a vingt six (26) pieds neuf (9) pouces de face à la rue Dauphine, vingt-sept (27) pieds de large dans le fond et cent vingt-neuf (129) pieds onze (11) pouces et onze et demi (11 1/2) lignes de profondeur. Etant la même propriété acquise de Henry Cornibé d'après un acte daté le 29 juillet 1887, enregistré au bureau des Aliénations, livre 127 folio 593.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er avril—1 8 15 22 29—mai 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la propriété améliorée connue comme le No 10 rue Perdido et d'une propriété rue Claiborne, entre Bourbon et Union (la rue en arrière étant la rue Derbigny), à des conditions favorables, dans l'affaire de Hugh McCloskey vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,987—En vertu d'un ordre de vente en date du 7 mars 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont désignées par le No 10 rue Perdido, et les dépendances, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, St-Charles et Carondelet, désigné comme le numéro treize sur un plan ainsi que le certificat de mesurement fait par Louis H. Pilié, voyer, le 7 avril 1884 et annexé à un acte de vente fait par les héritiers de D. G. & E. M. Wilson à Hugh McCloskey, le 20 mai 1884, pardevant James Fahey, notaire, pour la paroisse d'Orléans, et dont le dit mesure, suivant le susdit plan, mesure américaine, vingt-six pieds, deux pouces et trois lignes de face rue Perdido sur une profondeur de cent deux pieds, cinq pouces et deux lignes sur la ligne la plus près de la rue St Charles et une profondeur de cent deux pieds, six pouces et une ligne sur le côté le plus près de la rue Carondelet et vingt-six pieds, deux pouces et deux lignes de largeur dans le fond avec l'usage de murs mitoyens des deux côtés et dans le fond du dit local qui sont inclus dans la vente par les dits héritiers à Hugh McCloskey, et qui est la même propriété acquise par Hugh McCloskey des héritiers de D. G. & E. M. Wilson, le 20 mai 1884, par acte pardevant James Fahey, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans.
2° Ce certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui en dépendent, ou qui s'y rapportent en aucune sorte, situé dans le Troisième District municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le numéro sept cent cinquante, borné par les rues Claiborne, Derbigny, Bourbon et Union, désigné comme lot No 5 sur un plan annexé à un acte de vente pardevant J. Bendernagel, notaire dans cette ville, le 20 juin 1879, et suivant le dit plan le lot mesure, en mesure américaine, trente pieds onze pouces six lignes et quatre-cinquièmes de face à la rue Claiborne, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; étant le même lot que Hugh McCloskey a acquis de Frederick Robert par acte, le 15 septembre 1885, pardevant John G. Eustis, notaire pour la paroisse d'Orléans.
Termes et conditions—Pour la propriété premièrement décrite, un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billet d'acquéreur, daté du jour de vente avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement, et pour la propriété décrite en second lieu, la moitié ou plus comptant et la balance à un an de crédit du jour de vente, en billet de l'acquéreur, daté du jour de la vente avec intérêt comme le précédent jusqu'au paiement.
La portion à crédit pour les deux propriétés devant être scellée par lien et privilège de vendeur et hypothèque spéciale avec les clauses de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur de la propriété premièrement décrite devant assurer les améliorations qui y sont pour au moins mille piastres et transférer la police surance au syndic.
L'acquéreur de chacune des propriétés devant assumer le paiement des taxes pour l'année 1889 en outre du prix de l'adjudication.
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—avril 1 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Philippe Bouron vs Jules V. Charpentier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,528—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, borné par les rues Poydras, Perdido, Prieur et Bertrand, formant l'encoignure des rues Perdido et Prieur, dans l'îlet No 495; le dit lot a trente (30) pieds et deux (2) pouces de face à la rue Perdido sur cent vingt (120) pieds de profondeur. Désigné par le No 14 sur un plan par J. Pilié, déposé dans le bureau de D. L. McCay, notaire.
2° Un certain lot de terre dans l'îlet No 640 borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Robertson et Claiborne, désigné par le No cinq et mesurant quarante pieds de face à la rue des Champs Elysées sur cent vingt-huit pieds (128) de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er avril—1 8 15 22 29—4 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de trois lots de terre de valeur, coin des rues Carondelet et St Andrew, avec bâtisses, etc., connu par le No 475 rue Carondelet.

Alfred Grima versus H. W. Fairchild et les héritiers et le légataire de Richard Sinnott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 26,504.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, de la propriété suivante. savoir:

Trois lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus par le numéro municipal 475 rue Carondelet et les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, et formant l'encoignure des rues Carondelet et St-André dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Félicité et St-André, et désignés comme lots 12, 13 et 14 sur un plan déposé pour référence en l'étude de G. R. Stringer, notaire, comme plan vingt-neuf. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir:
Le lot douze, trente pieds (30) de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes parallèles. Le lot treize mesure vingt-sept pieds (97) de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes parallèles, et le lot quatorze qui forme l'encoignure des dites rues Carondelet et St Andrew mesure vingt-neuf pieds (29) quatre pouces (4) et trois lignes (3) de face à la rue Carondelet, à peu près vingt-trois pieds (23) un pouce (1) et trois lignes (3) de largeur dans le fond, cent vingt pieds (120) deux pouces (2) de profondeur et de face à la rue St-Andrew et cent vingt pieds (120) de profondeur sur la ligne opposée qui le divise du lot treize.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 avril—6,13,20,27—mai 4,11

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmante et désirable Maison-Cottage élevée dans le Sixième District,

Coin de l'avenue de la Louisiane et la rue du Camp, et Nos 167 et 169 de l'avenue de la Louisiane (attenant).

Dans l'affaire de John Bruns & fils, etc., vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 25,600.

Vente de Syndic.

Vente à l'enchère publique à des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 16 rue Bourbon—SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, daté le 5 avril 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, savoir—
1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Magazine, Camp et Tolédano; le dit lot est désigné par le No 2 dans l'îlet No 317, et mesure 32 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur de 128 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations comprennent un cottage simple couvert en ardoises, retiré de la rue, contenant salons doubles, salle à manger, grand corridor, une chambre à coucher, cuisine, pouiller, chambre à bain, &c., aussi hangar dans la cour et chambre à coucher finie, citerne fournissant l'eau à toutes les parties de la maison, gas partout, &c., grillage en fer ornemental, cour pavée en briques—le tout presque neuf et en parfait état. Cette propriété porte le No 167 de l'avenue de la Louisiane.
2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, dans le Sixième district de cette ville, dans le même îlet que la propriété ci-dessus décrite, et y attenant; le dit lot est désigné par le No 1, et forme l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue du Camp, et mesure 32 pieds, 3 pouces et 5 lignes de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations sont les mêmes que sur la propriété ci-dessus décrite et portent le No 169 de l'avenue de la Louisiane.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en billets de l'acquéreur à 1 et 2 ans de la date de la vente avec 8 0/0 d'intérêt par an jusqu'à paiement final et garantis par lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets. Les actes devant porter toutes les clauses usuelles de garantie de 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889 au-dessus du montant de son adjudication. Un dépôt de 10 0/0 comptant sera requis pour lier la vente.
Actes de vente pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Voir les plans à la Bourse.
7 avril—7 9 13 20 27—mai 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District, rue Peters, entre Mandeville et Espagne.

Succession de G. M. Rieder.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B, No 26,136.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 27 avril 1889 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable F. D. King, juge de la dite cour, en date du 25 mars 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, Mandeville, Espagne et Decatur, mesurant 21 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la rue Peters, par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, mesure américaine.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente pardevant F. Adolphe, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
26mars—26,30—6,13,20,27avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Premier District.

Résidence en brique à deux étages avec attique, No 155 rue Baronne.

A l'enchère publique. A conditions faciles.

Succession de John F. Meyer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 25,769

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 27 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, en date du 22 mars 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain lot de terre, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Lafayette et Girod, mesurant 22 pieds de face à la rue Baronne sur 87 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée commune de 5 pieds de large s'ouvrant sur la rue Lafayette.
Ensemble avec une résidence en briques à deux étages portant le numéro municipal 155 rue Baronne, ayant au premier étage une salle double avec porte à coulisse et vestibule; au deuxième étage 3 grandes chambres et vestibule, et dans la mansarde 3 chambres et vestibule. Aussi à l'arrière et séparée une bâtisse en brique à deux étages ayant 5 chambres au rez-de-chaussée et 3 chambres à coucher au premier; lieux d'aisance, citernes, etc.; cour pavée en pierres plates, water works, gaz partout dans la bâtisse principale. La maison est en bon ordre et louée à bail au taux de $30 par mois.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans, pour billets de l'acquéreur avec intérêt de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement; les dits billets doivent être assurés par lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue; les améliorations doivent être assurées et la police transférée au détenteur des billets; acte de vente avec toutes les clauses usuelles de garantie, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour renforcer la collection; l'acquéreur devra payer en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889; un dépôt de 10 pour cent sera exigé sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Voir le plan à la Bourse.
23mars—23 30—6 13 20 27avril.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur, améliorée, connue sous le No 336 rue Terpsichore.

Edward F. Stumpf vs. Rudolph Vandergriff Glaser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,085—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot ou portion de terre situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Terpsichore, Remparts, Enterpe et Dryades, commençant à un point sur la ligne de la rue Terpsichore, à cent vingt-sept pieds, onze pouces et cinq lignes du coin des rues Remparts et Terpsichore, et s'étendant vers la rue Dryades et mesurant trente-deux pieds de façade rue Terpsichore, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de soixante quatre pieds, la ligne latérale du côté de la rue Dryades, faisant aussi face à une allée commune, entre les propriétés de Mme Glaser et la propriété ici décrite qui est marquée "A" sur un plan de L. H. Pilié, Jne., sous-voyer de la ville, portant la date du 30 janvier 1882, et annexé à un acte de vente de ladite propriété daté du 2 février 1882, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, circonstances, privilèges, etc., y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie; ladite propriété étant maintenant désignée et connue sous le No 336 de la rue Terpsichore.
Ladite propriété étant une partie du terrain No 7 selon un plan de J. Pilié, daté du 20 juillet 1840, et du terrain désigné par le No 2 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 28 février 1859, qui ont été acquises par Mme Catherine Stumpf, par achat de Michael John Hauch, selon un acte passé pardevant T. Buisson, notaire en cette ville, le 12me jour du mois d'avril 1877 (1869).
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 avril—2 9 16 23 30—4 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Zengel vs J. V. Guillotte et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,104.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Désiré, Amour, (maintenant Remparts), Piété et Craps, (maintenant Bourgogne) mesurant soixante dix pieds de face à la rue Désiré, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, le dit lot formant partie des lots Nos 1 et 2 de l'îlet No 36, d'après un plan du faubourg Montreuil, déposé au bureau de O. De Armas, notaire en cette ville d'après un acte daté du 29 juin 1831.
Acquis par J. V. Guillotte, défendeur, de Laurent Bouché, d'après un acte pardevant T. Buisson, notaire, le 21 décembre 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 mars—avril 2, 9, 16, 23, 27.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Conrad Henchert vs M. et Mme Sam Brown, in solido.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nlle-Orléans.—No 8,984. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Robert H. Marr Jr, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District, le SAMEDI 27 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir;

Tous les droits, titres et intérêts de M. et Mme Sam Brown dans deux (2) lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations ci-dessus, situés dans le septième district de cette ville, dans l'îlet No 285, borné par les rues Washington, Cypress, Burdette et Neuvième, désignés comme lots Nos 21 et 22 sur un plan dressé par Ceilles, déposé en l'étude de James D. Augustin, notaire, et mesurant chaque trente pieds de face à la rue Washington, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 22 formant l'encoignure des rues Washington et Cypress.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL, Constable.
26 mars—26—avril 2 9 16 23 27

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence en briques à deux étages, rue de la Douane No 149, entre les rues Bourbon et Dauphine.

Succession de Hélène Toussaint.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 26,498.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 27 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mars 1889, la propriété suivante appartenant à la dite succession, savoir:
Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Douane, Canal, Bourbon et Dauphine, mesurant 26 pieds 7 pouces de face à la rue de la Douane, sur 77 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur. Le dit lot de terre ayant l'usage en commun avec le lot No 2 d'une allée dans le fond de 4 pieds de large ouvrant sur la rue Dauphine. Ensemble une résidence en briques à deux étages, ayant un rez-de-chaussée, vestibule ou corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse, balcon en fer sur la façade, treize chambres à coucher aux étages supérieurs, cuisine, chambre à bain, galerie derrière et sur le côté, lieux d'aisance, citerne, etc., etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à la discrétion de l'acquéreur, et la balance du prix d'acquisition représentée par des billets de l'acquéreur, payables à 1 et 2 ans de crédit, du jour de la vente, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de leurs dates; lesquels billets seront garantis par privilège de vendeur et hypothèque.
L'acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur; le dit acte contiendra toutes les clauses pénales d'usage, (frais d'avocat, police d'assurance, etc., etc.
L'acquéreur assumera, en sus du prix d'achat, les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889, et déposera entre les mains de l'encanteur un dépôt de 10 pour cent comptant sur le montant du prix de vente.
26mars—26 30—avril 6 13 20 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix.

Magasin en briques à trois étages, avec résidence, formant l'encoignure des rues Orléans et Royale.

Elégante résidence à deux étages, rue de l'Esplanade, No 209.

Deux maisons à deux corps de logis, Nos 341, 341 1/2, 343 et 343 1/2 rue Villeré, près de la rue de l'Esplanade.

Terrains dans la ville de Bossier, paroisse St-Tammany.

Aussi—Coupons, billets, bons et d'autres obligations.

Succession de Martin Soye Coste.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,146.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 7 mars 1889—les propriétés suivantes, savoir—

Le magasin à l'encoignure des rues Royale et Orléans.

1° Un lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Royale, Bourbon, Orléans et St Pierre; lequel lot mesure 31 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, 77 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Orléans, 57 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne du fond; 19 pieds 2 pouces 4 lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Royale, de là 21 pieds 4 pouces 2 lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Orléans, de là 16 pieds 8 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Orléans, de là 4 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Royale, et de là 41 pieds 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue Orléans. Ensemble une bâtisse en briques à deux étages, avec magasin au rez-de-chaussée et résidence au-dessus; citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.
Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1889, à raison de $100 par mois.

La résidence rue de l'Esplanade.

2° Un lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Kerlerec, Marais et Villeré, mesurant 6 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue de l'Esplanade, 153 pieds de profondeur sur la ligne parallèle vers la rue Villeré, 11 pieds 10 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue de l'Esplanade, 9 pieds 4 pouces 5 lignes sur une seconde profondeur sur une ligne parallèle à la rue des Marais, 64 pieds 8 pouces 4 lignes sur la ligne parallèle du fond, et 175 de profondeur sur la ligne parallèle vers la rue des Marais.
Ensemble, une élégante résidence à étage, retirée de la rue, ayant au rez-de-chaussée, galerie sur la façade, corridor d'entrée, salon double à arche, salle à manger et salon avec office, cuisine et chambre à domestique; cinq chambres à coucher au premier, cheminées en marbre blanc dans toutes les chambres de la maison principale, rotonde, gaz partout; un joli jardin d'agrément, avec parterre Schillinger, grillage en fer sur la façade, une belle écurie et remise, citernes, hangar, lieux d'aisance haut et bas, etc., etc. Le tout couvert en ardoises et en très bon ordre.

Deux résidences doubles rue Villeré.

3° Un lot de terre situé dans le même District dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson, Kerlerec et Columbus, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Villeré sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises, ayant galerie sur la façade et douze chambres, hangar, deux citernes lieux d'aisance, etc, gaz dans la maison. Le tout divisé en deux corps de logis, loué $32 par mois.
4° Un autre lot de terre situé dans le même îlet, attenant au lot ci-dessus décrit, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Villeré, sur 117 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Les bâtisses et améliorations sont les mêmes que la propriété ci-dessus troisièmement décrite—louées aussi $32 par mois.
5° Quatre lots de terre, situés dans la ville de Bossier, paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, désignés par les Nos 3, 8, 9 et 11.
Le lot No 3 de l'îlet No 6, borné par les rues St Mary, Keller, Sixième et Septième, mesurant 60 pieds de face à la rue Keller sur 120 pieds de profondeur.
Le lot No 8 de l'îlet No 11, borné par les rues Warren, St Joseph, Cinquième et Sixième, mesurant 60 pieds de face à la rue Warren sur 120 pieds de profondeur.
Le lot No 9 de l'îlet No 1, borné par les rues Front, Seconde, Keller et St-Mary, mesurant 60 pieds de face à la rue St-Mary sur 120 pieds de profondeur.
Le lot No 11 de l'îlet No 12, renfermé par les rues Warren, St-Joseph, Sixième et Septième, mesurant 60 pieds de face à la rue Warren, sur 120 pieds de profondeur.
Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Aussi

6° Un Bond de John W. Read, en faveur du défunt M. S. Coste pour $10,000 daté 1er février 1887, pour la vente de certaines terres situées dans la ville de Birmingham, Ala., et tous les droits contre le dit John W. Read.
7° Un montant divers de billets, comptes et réclamations d'après inventaire en liasse en Cour.
Termes et conditions—Pour les terres de la ville de Bossier, bons et comptes, comptant et pour la balance des propriétés situées en ville, un tiers ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit à l'option des acquéreurs en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement.
Les acquéreurs seront tenus de maintenir les propriétés assurées pour le montant des billets fournis et transféreront les polices aux porteurs des billets.
Les actes de ventes contiendront la clause de non aliénando et les honoraires d'avocat à raison de 5 pour cent en cas de poursuites judiciaires et la vente des propriétés en litige sans estimation et toutes les autres clauses usuelles généralement contenues dans les actes de vente. Les acquéreurs paieront en sus du prix de vente les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889, et déposeront entre les mains de l'encanteur 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication.
Les actes de ventes se passeront pardevant Chas. G Andry, notaire.
9 mars—9,16,23,30—avril 6,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureau et livres de loi.

Succession de Oscar Drouet.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau : Bienville et Passage de la Bourse.—Conformément à un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 2 avril 1889, il sera vendu le LUNDI, 15 avril 1889, à 10 heures et demie, au bureau Nos 111 et 113 Passage de la Bourse, entre les rues St-Louis et Conti—tous les meubles contenus dans le dit bureau, et aussi un lot de livres, y compris les rapports de la Cour Suprême de la Louisiane.—Et le même jour, à l'encoignure des rues Esplanade et Dupré, à 3 heures de l'après-midi, il sera vendu tous les meubles meublant de la maison.
Conditions—Comptant.
3 avril—3,9,14

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par le présent que le 25ème jour de février 1889, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire ci-après mentionnée, dans les mots et termes suivants, à savoir:
Mme Joséphine Christina vs. Joseph Coristina, son mari. et al.—Division E.—No 26,068.
Sur motion de Braughn, Buck, Dinkelspiel & Hart, avocats pour la plaignante, et en produisant devant la cour de bonnes preuves à l'appui de sa demande; et la cour considérant que la loi et les preuves comme étant en faveur de la plaignante contre le défendeur, il est par conséquent ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré ici le 11 février 1889, soit maintenant confirmé et fait final, et conformément à cela qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Joséphine Mazzala, femme de Joseph Christina, et contre son mari, Joseph Christina, décrétant une séparation de propriétés entre eux, et un autre jugement en faveur de la dite plaignante et contre le défendeur pour la somme entière de treize cents piastres, avec intérêt légal sur la dite somme du 16 septembre 1880 jusqu'à paiement, cinq piastres de frais pour cent pour les frais de ces procédures et avec reconnaissance des droits d'hypothèque de la plaignante et privilège sur toute la propriété, foncière et personnelle, du défendeur
Jugement rendu le 25 février 1889. Jugement signé le 1er mars 1889.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la NouvelleOrléans, ce sixième jour de mars en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-neuf.
{Sceau} M. GUIRAUD, Député-Greffier.
13mars—1f par sem au 30 ira

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 13me jour de février 1889, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les paroles et chiffres comme suit, à savoir—
Emma L. Glaser vs F. H. Elhers, son mari—No 24,371—Division B.
Cette affaire est appelée pour être jugée. Présent E. K. Skinner, pour la plaignante. Défendeur absent et non représenté.
Après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et l'avocat, la loi et les preuves étant en faveur de la plaignante et contre le défendeur. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Emma L. Glaser et contre le défendeur F. H. Ehlers, son mari, dissolvant la communauté d'acquêts et gains existant entre eux et que le défendeur soit condamné à payer les frais de ces procédures.
Jugement rendu le 13 février 1889.
Jugement signé le 19 février 1889.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 11ème jour de mars en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 mars—14 28—12 av

J INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP,

102............Rue Canal............102

Sjuin—Dim

VENTES A L'ENCAN

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Edward Marion Hunt.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "A"—No 26,519

Vente de meubles, consistant en meubles de salon, chambres à coucher, et meubles pour chambres d'enfants.

Aussi, 6 actions de Deux Cents Dollars chacune, du fonds capital du American Homestead Company, Séries "A".

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—MERCREDI, 24 avril 1889, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. W. C. Ellis, juge de la dite cour en date du 11 avril 1889, relatif à la dite succession, à 10 1/2 heures A. M., au local 235 North Galvez, les meubles ci-dessus décrits.
Aussi, le même jour, à 1 heure P. M., à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, 6 actions du fonds capital de la American Homestead Company.
Conditions—Comptant.
13avril—13 20 24

Propriété formant l'encoignure de deux rues, excellente comme site d'affaires, dans le Second District, No 388 rue Ste-Anne, coin Johnson, occupée pendant de longues années comme épiceries ou magasin de groceries.

A vendre en bloc.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu :
Un certain lot de terre dans le Second District de cette ville, désigné par le nombre huit de l'îlet numéro vingt un, borné par les rues Johnson, Prieur, St-Anne et Orléans d'après un plan déposé en l'étude de Theo. Guyol, notaire, comme plan No 142. Le dit lot mesure, en pied américain, trente pieds de face à la rue Ste-Anne, sur 80 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur et face à la rue Johnson et 80 pieds 4 pouces de profondeur sur l'autre ligne.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, savoir:
1° Une maison en bois formant l'angle des rues Ste-Anne et Johnson, renfermant six chambres avec entrées sur le côté, étagères deux comptoirs, une glacière et des vitrières.
2° Une maison en bois faisant face à la rue Johnson, renfermant quatre chambres, couverte en ardoises, avec cuisine, deux citernes, lieux d'aisances, cour pavée en briques, le tout en bon état.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur, en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de sept pour cent à partir de la date de la vente jusqu'à complet paiement, garantis par un privilège spécial sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermera les clauses habituelles de 5 0/0 pour honoraires d'avocat, en cas de non paiement des billets. Les propriétés devront être assurées et les polices transférées. L'acquéreur sera tenu de payer, en sus du prix d'adjudication, les taxes d'Etat et de ville pour 1889. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sur les lieux sera exigé.
Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
30mars—30—avril6 13 20

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

POSITION CENTRALE, REVENU ASSURE.

Propriétés dans le Premier et le Second District.

No 224 rue South Poydras.

Nos 126 et 128 rue de la Douane.

—ET—

Une résidence en briques à deux étages, No 343 rue de Chartres, touchant la rue Esplanade.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur— Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 13 avril 1889 à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs—
1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 9, dans le 1er district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Poydras, Baronne, Dryades et Lafayette, mesurant 18 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue South Poydras, 20 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 113 pieds 8 pouces de profondeur, avec une allée commune au lot No 10. Loué à raison de $40 par mois, sans bail.
2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2e district, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues Douane, Canal, Dauphine et Bourbon, mesurant 21 pieds 1 pouce de face à la rue de la Douane sur 96 pieds de profondeur. Ce lot étant connu comme le No 126 rue de la Douane. Il se loue $40 par mois avec un bail qui expirera le 30 septembre 1889.
3° Un lot de terre désigné par la lettre B, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et le même îlet que le précédent, touchant celui-ci, et connu comme le No 128 rue de la Douane, et ayant les mêmes dimensions. Il se loue $40 par mois avec un bail qui expirera le 30 septembre 1889.
4° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Esplanade, Paix et Royale, mesurant 26 pieds 6 pouces 4 lignes de face sur la rue de Chartres, 27 pieds 4 lignes dans le fond, sur une profondeur de 25 pieds 8 pouces sur la ligne la plus près de la rue de la Paix, 58 pieds 7 pouces sur une profondeur du côté de la rue de l'Esplanade s'élargissant de 6 pouces du côté de l'Esplanade et ensuite une deuxième profondeur de 27 pieds 1 pouce, connu par le No 343 rue de Chartres.
On aura des renseignements complets en se référant aux plans exposés à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par toutes les clauses de sécurité ordinaires, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur paiera les taxes de 1889 en sus du prix d'adjudication, et 10 pour cent du dit prix d'adjudication comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 mars—31—7,13 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

La grande et belle bâtisse en briques, à deux étages, magasin, résidence et fonderie,

Nos 231, 233 et 235 rue de Chartres, entre Dumaine et St-Philippe.

Succession d'Adolphe Emile Schelecker.

No. 25,956.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, il sera vendu, à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 13 mars 1889, pour compte de la succession ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir—
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chartres, Dumaine, Royale et St Philippe, mesurant, mesure anglaise, 69 pieds 3 pouces de face à la rue Chartres, 177 pieds 1 pouce de profondeur sur le côté de la rue Dumaine, et sur le côté de la rue St-Philippe le dit lot a une première profondeur de 128 pieds et de là se resserre de 4 pieds, et une seconde profondeur de 49 pieds 1 pouce, et 65 pieds 3 pouces de largeur dans le fond; le tout plus ou moins et conformément à un plan de John Communy de la Première Municipalité, en date du 20 mars 1844, et déposé en l'étude de Ph. Lacoste, ancien notaire
Les améliorations comprennent une très spacieuse bâtisse en briques à deux étages, couverte en ardoises, désignée par les numéros municipaux 231, 233 et 235 rue de Chartres; la portion supérieure considérée comme résidence et ayant en tout quatorze très belles chambres faisant face sur une grande galerie faisant le tour, à l'intérieur, de la propriété, et le rez-de-chaussée divisé en plusieurs grands ateliers qui sont maintenant occupés par des machines; aussi, de grandes écuries en briques, ayant 10 stalles, grande cour au centre et une grande entrée pour voitures au milieu, et dans le fond une cour pavée en tuiles; veranda en fer ornant toute la façade de la propriété; sur le toit de la bâtisse du fond est une belle terrasse, et jardin d'été.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets d'acquéreur avec huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue; ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, la clause de non aliénando, le transfert de la police d'assurance sur les améliorations de la dite propriété pour le montant des dits billets, détenus par le porteur de ceux-ci; la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat, en cas de poursuites pour le recouvrement du dit montant, et le vente sans estimation pour obtenir le paiement des dits billets hypothécaires, capital, intérêt et frais; l'acquéreur devra payer dix pour cent sur le prix d'adjudication au moment de la vente; il devra, en outre, assumer le paiement des taxes d'Etat et de ville pour 1889; dans le cas où l'acquéreur négligerait de passer l'acte de vente et de payer le prix d'adjudication, comme il est stipulé ci-dessus, dans les quinze jours qui suivront la date de l'adjudication, l'acte de vente sera passé, sans autre formalité, pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16mars—16,23,30—6,13,20 avril

PAR W I, HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage en bois couvert en ardoises, No 98 rue Franklin,

Entre Gravier et Perdido.

Succession de Mme Emily Glover.

A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.— Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 8 avril 1889, Dossier No 24,626 pour le compte de la succession de Mme Emily Glover, décédée, il sera vendu à l'encan—
Le cottage en bois à un étage et demi, couvert en ardoises, No 98 rue Franklin, anciennement St-Pierre, entre Gravier et Perdido (îlet borné par St-Paul ou Sud Liberté) dans le Premier District de cette ville, contenant corridor, 10 chambres, galerie, citerne, cour pavée, etc., et se loue $20 par mois.
Le lot de terre mesure 26 pieds, 7 pouces et 10 lignes de face à la rue Franklin sur 127 pieds, 11 pouces et 2 lignes de profondeur, le tout plus ou moins entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie à partir du jour de la vente; 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes de 1889 en sus de son enchère.
Actes de vente pardevant ...., notaire, aux frais de l'acquéreur.
10avril—10 14 21 28—5 11mai.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Magasin en briques à deux étages formant l'encoignure des rues Chartres et Toulouse, occupé depuis des années comme buvette, magnifique emplacement. — Un grand terrain avec bâtisses en briques rue Conti, Nos 22 et 24, entre les rues Chartres et Decatur.

—Procès en partage—

Dans l'affaire de C. de Meynard et al. vs. René de Costa et al.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur. Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 27 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 mars 1889—
Les propriétés suivantes, savoir:
1° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Conti, Bienville, Chartres et Decatur mesurant environ 32 pieds de face à la rue Conti, sur 150 pieds de profondeur, renfermé d'un côté vers la rue Decatur par la propriété maintenant ou anciennement de Madame Pontalba, et de l'autre côté, vers la rue de Chartres par celle maintenant ou anciennement de Périlliat. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une maison en briques à étage, avec d'autres améliorations à l'arrière.
Cette propriété est louée $45 par mois, avec un bail expirant le 30 septembre 1889.
2° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Chartres, Toulouse, Decatur et Jefferson—lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Chartres et Toulouse—mesurant 19 pieds 2 pouces de face à la rue de Chartres, 43 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Toulouse et 43 pieds 1 pouce 2/3 de lignes de profondeur du côté du lot attenant et 19 pieds 3 pouces 3 lignes de largeur sur la ligne du fond—avec l'usage en commun avec d'autres lots sur une allée de 8 pieds ou plus de largeur ouvrant sur la rue Toulouse. Ensemble une bâtisse en briques à deux étages, le rez-de-chaussée occupé comme une buvette et les étages supérieurs comme résidence. Cette propriété est louée $40 par mois avec un bail expirant le 30 septembre 1889.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, à l'option des acheteurs, divisés par coupons égaux à la convenance des héritiers, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. L'acheteur devra faire assurer les propriétés pour le montant des billets et transférera les polices d'assurances.
Les actes de vente devront contenir la clause de non alienando et la vente sans estimation; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les autres clauses d'usage contenues dans les actes de vente.
Les acquéreurs devront assumer, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889, et feront un dépôt entre les mains de l'encanteur de 10 pour cent sur le montant de la vente.
Acte de vente pardevant Jas. Fahey, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
23mars—23 30—avril 6 13 20 27

Magnifique bien de campagne avec pâturage, faisant face au Bayou St-Jean et au pont de la rue de l'Esplanade.

Succession de John Puissegur.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,200.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 13 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 mars, 1889, la propriété suivante appartenant à la susdite succession, savoir—
Une certaine portion de terre connue comme habitation Allard, située dans le deuxième district de cette ville, faisant face en partie au Parc public et en partie face au Chemin de la Métairie et comprise entre le Bayou St-Jean, le canal d'Orléans, le Chemin de la Métairie et l'avenue Taylor, étant une partie ou portion de la propriété décrite, sur un plan déposé comme plan No 25, au bureau de Edward Gottschalck, ci-devant notaire en cette ville, d'après lequel plan la dite portion de terre a été transférée à feu John Davidson, laquelle portion de terre mesure comme suit : 292 pieds de face au Chemin de la Métairie, 515 pieds de face au Bayou St-Jean, à la ligne de la propriété du Dr. Mercier et du Louisiana Boat Club, courant de la 2812 pieds de face sur la ligne la plus rapprochée au dit Bayou à l'avenue Taylor, sur laquelle elle a une façade de 4,379 pieds 3 pouces 2 lignes au canal d'Orléans; sur laquelle elle a une façade de 1714 pieds 4 pouces 1 ligne à la ligne du City Park, mesurant le long de la ligne du fond du dit City Park 2,619 pieds 3 pouces 2 lignes et de là ouvrant 850 pieds vers la ligne du fond de la propriété Gamet d'où elle mesure 600 pieds, et courant de là sur la ligne de côté de la dite propriété 850 pieds du point de départ sur le Chemin de la Métairie: ensemble une jolie résidence couverte en ardoises, galerie devant et derrière, grand corridor au centre, salon double avec porte à coulisse et quatre chambres à coucher; une autre bâtisse attenant à la maison principale, ayant quatre chambres, cuisine, etc.
Aussi une étable pouvant contenir 70 têtes d'animaux, trois citernes, lieux d'aisance, etc., etc.
Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêts par an de la date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur. L'acquéreur fera assurer les améliorations de la susdite propriété, transférera les polices d'assurance au porteur des billets et assumera le paiement des taxes pour l'année 1889, en sus du prix d'adjudication.
Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public.
Un dépôt de 10 p. 0/0 comptant sera exigé de l'acheteur sur le montant de la vente.
13 mars—13, 16, 23, 30—6, 13 avril

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jugements et réclamations.

—Dans l'affaire de—

H. J. Andrus vs. Ses Créanciers.

No 25,790—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune — SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 8 avril 1889, et rendu dans la susdite affaire :
Divers jugements et réclamations, conformément à un inventaire déposé au bureau des encanteurs.
10avril—10 13 20

Vente de Syndic.

Un cottage double attrayant et rémunératif.

Nos 134 et 134 1/2 rue Milan, près de Prytanée.

Dans l'affaire de H. J. Andrews vs ses Créanciers.

No 25,790—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune — SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St- Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division "B", daté le 8 mars 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:
Le joli cottage double en bois bien construit et recouvert en ardoises avec deux étages derrière, Nos 134 et 134 1/2 rue Milan, entre les rues Prytanée et Perrier, plus amplement décrit comme suit: Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, &c., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Berlin, Milan, Prytanée et Perrier, se trouvant à une distance de 30 pieds de l'encoignure des rues Milan et Perrier, et mesurant 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, désigné comme lot 15 de l'îlet 152 sur un plan de A. S. Phelps, voyer, daté le 15 février 1849, et déposé au bureau de L. R. Kenny, ex-notaire pour la paroisse Jefferson, Lne.
Les améliorations comprennent un cottage double, en bois et recouvert en ardoises, retiré du trottoir, ayant un extérieur attrayant, avec galerie devant et cinq chambres plâtrées et allées sur le côté à chaque corps de logis, dépendances, citerne double et pavage en briques s'étendant de la façade au fond du lot. Loué au prix de $288 par an. Avec double lignes de chars urbains sur la rue Prytanée, à proximité des marchés, des écoles et des églises, et au centre de jolies maisons bien construites, cette propriété combine tout ce qui est nécessaire pour plaire à l'acquéreur, condition de première classe, un loyer sûr et qui augmentera de valeur.
Conditions comptant.—Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur.
Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 mars—19 23 30—avril 6 13 20

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Maison en bois et deux lots de terre, coin des rues Valence et St-George.

Succession de Rosanna Henderson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.—No 24,052.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL encanteur.—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 20 avril, 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs. No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 juin 1888, il sera vendu à l'encan:
Deux terrains avec les améliorations, droits, voies qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet 104 borné par les rues Valence, St-George, Cadix et Long, désignés comme lots 16 et 17 sur un plan dressé par Albert G. Blanchard, voyer, daté en février 1872 et mesurant chaque, mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 112 pieds. Le lot No 16 forme le coin des rues Valence et St-George. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, hangar, etc.
Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889; 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Priot, notaire.
17mars—17 23 30—6 13 20avril.

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SAMEDI, 18 mai, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, rendu dans la succession de Mme Catherine Robertson, veuve de John Hall, No 26,497, il sera vendu à l'encan—
Un lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, rue Urquhart, entre Espagne et Mandeville. Le lot No 3 a 18 pieds 3 pouces de face sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions—La moitié ou plus comptant, le reste à un an de crédit ou un billet de l'acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt, le gage du vendeur et toutes les clauses de sécurité ordinaires, transfert de la police d'assurance, paiement par l'acquéreur de toutes les taxes de 1889, dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. F. Meunier, notaire.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
13 avril—13, 20, 27 av—4, 11, 18 mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'angle Nord-Est des rues Jackson et Constance.

Dans le voisinage des belles demeures de MM. Sougeron, Miller, Hassinger, Vennard et autres, et de l'église et des écoles de Notre-Dame.

Mlle Annie Russell vs Thos. J. Russell et als.

No 26,355.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans la susdite affaire, le 2 avril 1889, et signé le 3 avril 1889, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° La maison de résidence complète pour une famille, portant le No 159 de la rue Jackson, du côté Nord, entre les rues Constance et Laurel. Le terrain se compose des terrains Nos 13 et 14 en entier, et de la moitié retranchée à l'arrière du côté de la rue Laurel du terrain No 10 mesurant 58 pieds de façade rue Jackson sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
La maison a deux étages, est construite avec modernité, à galeries devant, derrière, corridors au bas et en haut; est à dix ans de la rue, à ample espace pour jardin, gazon, etc., etc. Elle est exposée au Sud; on ne peut voir le plan au bureau des encanteurs.
2° Deux terrains dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jackson, Constance, Laurel et Joséphine. Les terrains sont désignés par les Nos 11 et 12 et sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun, un pied américain, 29 pieds de façade rue Jackson, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain No 11 forme l'angle des rues Jackson et Constance.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste à 1 et 2 ans de crédit, payable en billets des acquéreurs à leur propre ordre et endossés par eux, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garanties par hypothèque sur la propriété pour laquelle ils ont été donnés, avec toutes les clauses usuelles; 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer tout ou partie, le transfert des polices d'assurances; et l'acquéreur assumant le paiement des taxes d'état exigibles pour l'année courante 1889 en sus du prix de l'adjudication; et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.
10 avril—10 13 20 27—4 11 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Deuxième District

Et Actions d'une Compagnie d'assurances,

A L'ENCAN.

Succession de Mme Adèle Alsar, veuve de Pierre Théodore Faure.

No 26,424—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 1er avril, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite—
1° Le cottage double, Nos 235 et 237 rue Bienville dans le carré d'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Marais et Villeré. Le terrain mesure 30 pieds (mesure française) de façade rue Bienville, sur environ 96 pieds de profondeur. Chaque côté du cottage est loué $12.
2° Le cottage No 68 rue Bourgogne, coin des rues Bienville et Conti, dans le carré d'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Bourgogne et Dauphine. Le terrain mesure 30 pieds de façade rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur, mesure française, plus ou moins, et le loyer irrégulier. Le cottage et les bâtisses de l'arrière sont maintenant loués à $18 par mois.
3° Le cottage double avec mansarde, Nos 181 et 181 1/2 Chemin du Bayou, dans le carré d'îlet borné par les rues des Remparts et St Claude, dans le carré borné par les rues Bayou, Quartier, Remparts et St-Claude, (mesure française) mesurant 30 pieds de façade rue du Bayou sur 120 de profondeur. Loué $12 de chaque côté. Toutes les autres qui précèdent sont plus ou moins, et les ventes seront faites d'après les plans exposés.
4° Six actions du fonds capital de la Compagnie d'assurances de la Nouvelle-Orléans.
Conditions—Pour les actions—Comptant avant le transfert. Pour les propriétés foncières—un tiers ou plus comptant, le reste à un an, ou un et deux ans au gré des acquéreurs, payable en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et privilège spéciale sur les propriétés, avec toutes les clauses usuelles de sécurité "non alienando," 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour le recouvrement des billets; l'assurance et les transferts de polices devant se faire au nom des détenteurs des billets. Les acquéreurs assumeront en du prix de l'adjudication, les taxes d'Etat et de ville de 1889, et un dépôt de 10 pour cent entre les mains des encanteurs sera exigé au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant J. F. Meunier, notaire.
7 av—7 13 20 27—mai 4 11

Maison-cottage payant bon loyer avenue de l'Esplanade.

Entourée des résidences de MM. Coutarié, Gelpi, Tête et autres.

Un bargain. A crédit.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet — SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan:
La propriété cottage double s'élevant sur un vaste terrain. Nos 297 et 299 avenue de l'Esplanade, entre les rues Prieur et Johnson. La terrain se compose de deux terrains qui, ensemble, mesurent près de 60 pieds de façade rue Esplanade sur 120 pieds de profondeur.
Les cottages sont à distance de la rue ont fort bonne apparence et à cause de leur situation, sont toujours loués. Le propriétaire assure, pouvant toujours se louer un bon prix à des familles. Ils sont maintenant loués $540 par an à de bons locataires.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à crédit de 1 et 2 ans avec intérêt de 7 pour cent par an; lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes de 1889 et un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant Chs G. Andry, notaire, aux frais de l'acquéreur.
7 avril—7 12 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une ferme et laiterie faisant face au fleuve, au-dessus de la Nouvelle Orléans et entre Gretna et le Canal Harvey, reliée à la ville par bacs (bateaux passeurs) faisant constamment service, et les deux chemins de fer du Pacific.

Vente positive pour effectuer un partage.

A l'encan. A long crédit.

Benjamin Newgass et als. vs. Betty Newgass et als.

No 796—Vingt-sixième Cour Judiciaire de District, Paroisse de Jefferson, Louisiane.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.— Bureau. No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, dans cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu de plusieurs jugements et ordres de l'Hon. Emile Rost, juge de la Vingt Sixième Cour Judiciaire de District pour la paroisse de Jefferson, Louisiane, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu par l'encan pour effectuer un partage la propriété de valeur, qui suit, à savoir.
Ce certain morceau de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges lui appartenant, situé dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississippi, en face du Quatrième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, ensemble avec tous les droits d'alluvions qui s'y attachent, ayant et mesurant deux arpents de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 37 arpents à l'arpentage inférieur, et une profondeur de 41 arpents et un quart à l'arpentage supérieur; la terre est bornée au-dessus par les terres appartenant ou ayant appartenu à A. Octaime De Gruy et en bas par les terres appartenant ou ayant appartenu à Mme Marie Hugnet, et qui est composé de tout le lot No 11 et d'une partie du lot No 10 sur un plan fait par B. Buisson, arpenteur de la dite paroisse de Jefferson, et déposé pour renseignement dans le bureau du juge de paroisse de la paroisse de Jefferson.
La partie, ferme et laiterie de cette propriété, est maintenant louée au mois à M. Cherbonnier à $13 par mois, deux parcelles est louée à bail jusqu'au 31 décembre 1889 à $400 par an à M. O. V. de Gruy.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance en sommes égales à échéance payables respectivement dans un, deux et trois ans après la date de vente. La portion à crédit devant être garantie par les billets à recevoir de l'acquéreur, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et l'acte de vente devant contenir toutes les clauses de sécurité, clause pénale, 5 0/0 d'avocat, pacte de non alienando, etc; l'acquéreur assumera le paiement des taxes exigibles pour cette année 1889 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.
20 mars—20 23 30—6 13 20 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,935—Division B—Scannell et Lafaye vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable raison sociale de Scannell et Lafaye, et de John G. Scannell et John A. Lafaye, individuellement, et comme membres de la dite raison sociale, soit tenue et convoquée pardevant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, le 24me jour d'avril 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer et de déterminer le temps et la manière par lesquels l'actif restant de la dite raison sociale insolvable, et ses membres, sera disposé, pour considérer et déterminer sur toutes matières de réclamations appartenant aux dits insolvables sera compromise; pour autoriser un syndic à conclure tout compromis de la manière que le jugera la dite réunion, et spécialement pour prendre en considération la nécessité de lever l'hypothèque légale existant en faveur des dits insolvables pour l'immeuble de propriété dans la ville de la Nouvelle-Orléans, au coin des rues Chestnut et Joséphine, et que toute les créanciers soient requis, conformément à la loi, d'assister à la dite assemblée.
Nouvelle-Orléans, 20 mars 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier,
22 mars—4 f en 34 avril